

## LA BELGIQUE AU CONGO

### L'Oeuvre des Coloniaux et Coopérants Belges

#### Le niveau de vie de la population congolaise en 1958, à la fin de l'époque coloniale

En 1958, le P.I.B. annuel moyen par habitant était de l'ordre de 90 \$, soit 4.500 FB de l'époque - 27.000 FB, disons 950 \$ actuels en pouvoir d'achat. Au rythme de développement de l'économie coloniale (6 % par an d'accroissement exponentiel calculé sur 40 ans), pondéré en fonction de l'accroissement de la population (13,5 millions en 1958 - 47 millions aujourd'hui), il aurait atteint maintenant 2.565 \$, au lieu des 490 \$, enregistrés effectivement de 1995. Dans le prolongement des performances de l'époque coloniale, le Congo se situerait, malgré son énorme accroissement démographique, vers le milieu du classement mondial des pouvoirs d'achat, et non pas à l'avant-dernière place, tout juste devant l'Ethiopie, où il se trouve relégué actuellement.

En termes de salaires, une enquête du gouvernement général menée en 1955, révélait qu'un travailleur marié

père de quatre enfants gagnait en moyenne 38,20 F par jour, 250 FB actuels en pouvoir d'achat. Le développement de l'économie coloniale, toujours pondéré par l'accroissement de la population, l'aurait porté à plus de 1.000 FB journaliers, c'est-à-dire au niveau de nos minima légaux européens. Les cadres moyens congolais, du niveau des contremaîtres, pilotes de remorqueurs et comptables, atteignaient des salaires de l'ordre de 9 à 10.000 FB par mois, supérieurs, souvent, à ceux de la métropole.

Ce travailleur moyen et ce cadre bénéficiaient en outre à l'époque coloniale, gratuitement, d'un logement décent, de soins médicaux efficaces, d'un enseignement primaire et professionnel pour ses enfants, de la protection d'une législation du travail et d'une relative stabilité d'emploi. Un régime légal de retraite venait aussi d'être institué à leur bénéfice.

#### L'infrastructure sanitaire du Congo Belge au 30 juin 1960

Chacun des 136 territoires du Congo Belge disposait au moins d'un hôpital gouvernemental comportant notamment salles de chirurgie, de pédiatrie, de médecine interne et de maternité. Complétant ce réseau, des missions itinérantes de prospection circulaient préventivement à travers tout le pays. Chaque année, six millions de Congolais, la moitié de la population, étaient ainsi examinés, indépendamment de ceux qui venaient consulter pour des affections précises dans les hôpitaux et dispensaires.

En ajoutant les institutions missionnaires et privées au réseau gouvernemental, on dénombrait 6.000 formations médicales totalisant plus de 86.000 lits: 1 lit médical pour 160 habitants.

La maladie du sommeil avait été pratiquement éradiquée: moins de deux cas sur 10.000 Congolais. La lèpre, qui affectait 2 % de la population congolaise, était traitée dans 2.000 centres de soin et les experts internationaux estimaient que le Congo belge serait le premier pays d'Afrique à être débarrassé de ce fléau. De vastes programmes de prévention et de traitement de la malaria et de la tuberculose étaient également poursuivis. En particulier, la désinsectisation systématique des centres urbains et de certaines zones rurales les avait déjà nettoyés des moustiques.

Conséquence: le taux moyen de mortalité de la population était tombé à 18 pour mille, tandis que la natalité était passée à 35 pour mille. Près de la moitié de la population était constituée de jeunes de moins de 15 ans.

## L'enseignement au Congo Belge

Durant l'année scolaire 1959-1960, 1.682.195 enfants étaient scolarisés, ce qui correspond à la quasi-totalité de ceux qui étaient en âge d'effectuer des études primaires, d'une durée de cinq ans, ou de six ans lorsqu'elles s'adressaient à des éléments désireux d'accéder à l'enseignement secondaire. Ce dernier était fréquenté par 59.393 élèves. Des résultats comparables n'ont été atteints en Europe qu'avec l'instauration de l'enseignement obligatoire à la fin du 19e siècle ou au début du 20e.

Au Congo Belge, il n'a fallu que deux ou trois générations de coloniaux pour y parvenir, grâce au respect de trois priorités: généraliser d'abord l'enseignement primaire - ensuite l'enseignement technique, à la mesure des besoins immédiats du pays en hommes de métier et en cadres moyens - et enfin instaurer un enseignement supérieur du même niveau que celui des universités belges, pour assurer l'équivalence des diplômes et le caractère interracial de la population estudiantine.

Alors que n'existait aucune autre université dans toute l'Afrique francophone (celle de Dakar ne fut créée progressivement qu'à partir de 1950 sous la forme d'écoles supérieures), fonctionnait depuis 1948 un "Centre Universitaire Congolais Lovanium" catholique à Kimuenza, dans les environs de Léopoldville (Kinshasa). En 1955, fut mise en chantier une Université laïque à Elisabethville (Lubumbashi). Un troisième campus, protestant, sera créé peu après à Stanleyville (Kisangani). Le Centre Universitaire de Kimuenza prit alors également la dénomination

## Le régime économique du Congo Belge

Suivant les idées actuellement reçues, la Colonie aurait été exploitée au profit exclusif de sa métropole belge.

C'est oublier que son régime économique international était régi par la Convention de Saint-Germain-en-Laye de 1919, qui avait succédé à l'Acte de Berlin de 1885 et à l'Acte de Bruxelles de 1890 relatifs au statut de l'Etat Indépendant du Congo.

Suivant ces dispositions, aucun régime préférentiel ne pouvait être accordé aux marchandises à l'entrée et à la sortie suivant leur origine ou leur destination, et tous les acteurs économiques étrangers (Belges y compris) étaient juridiquement placés sur un pied d'égalité. Le libre accès des navires de toutes nationalités était garanti aux ports maritimes, de même que la liberté de navigation sur les eaux maritimes territoriales et intérieures. Aucun régime de faveur ne pouvait être accordé aux marchandises et produits de provenance belge à destination du Congo, ou de provenance congolaise à destination de la Belgique. Le

d'Université (1956). A la même époque, les Anglais et des Français convertissaient aussi en Universités leurs centres d'enseignement supérieur existants: Ibadan (Nigéria) l'avait été en 1948, Karthoum (Soudan) au début des années cinquante et Dakar le sera en 1957.

Contrairement à une légende tenace, l'émergence d'un enseignement universitaire au Congo se fit parallèlement, de la même façon, et parfois en avance par rapport aux autres pays d'Afrique. 763 étudiants fréquentaient en 1960 l'enseignement supérieur congolais, mais il est vrai que fort peu avaient pu terminer un cursus universitaire complet ouvrant le droit à un diplôme légal belge. Cette exigence d'équivalence sera abandonnée après l'Indépendance. Les Universités créées à l'époque coloniale - il n'y en a pas d'autre - sont fréquentées actuellement par quinze à vingt mille étudiants.

En 1961, l'Unesco entreprit une réforme de l'enseignement congolais pour pallier le départ des Belges, mais, mis à part la généralisation de l'enseignement primaire qui était déjà réalisée, elle lui assigna les mêmes objectifs que ses prédécesseurs coloniaux:

- développer un enseignement supérieur de type professionnel pour fournir rapidement au pays les cadres moyens et supérieurs qui lui faisaient encore défaut;
- mettre en œuvre des programmes et des structures inspirées du modèle occidental.

"colonialisme" belge profitait donc à toutes les nations, y compris à celles qui n'assumaient dans le Monde aucune charge civilisatrice.

Il était encore davantage profitable au Congo lui-même, dont le développement économique avait atteint celui des pays de l'Europe méditerranéenne, alors qu'il se situe actuellement à l'avant-dernière place pour son PIB dans le classement mondial, et à la 142e sur 175 pour le "développement humain", suivant les statistiques de 1996 des Nations Unies.

Le budget du Congo Belge, distinct de celui de la Belgique, dégageait constamment des soldes positifs, affectés à un Fonds spécial d'égalisation des budgets, destiné à pallier des déficits qui ne se concrétisèrent jamais, et au financement du budget extraordinaire. Ce dernier, consacré aux dépenses de premier établissement et de développement économique, ne devait donc recourir que très partiellement aux emprunts. Le service de ces derniers fut pris en charge

après l'Indépendance par un Fonds belgo-congolais d'amortissement et de gestion, géré à Bruxelles, si bien que l'on peut affirmer que toutes les infrastructures actuelles du Congo ont été financées en définitive par les recettes propres de l'ex- Congo Belge et par la Belgique. Ne font exception que les réalisations pharaoniques et non rentables entreprises sous le régime de Mobutu sans la caution de la Belgique.

Le Congo belge disposait aussi de sa propre monnaie, distincte de celle de la Belgique, émise par une Banque Centrale du Congo Belge indépendante de la Banque Nationale de Belgique, mais liée par des accords de parité avec la zone monétaire belgo-luxembourgeoise. Cette monnaie était garantie par une encaisse propre en or et devises convertibles égale au tiers des espèces en circulation. La Banque Centrale était aussi chargée du rapatriement intégral de la valeur en devises des exportations, valeur qui était donc portée intégralement au profit du Congo, et non pas de la Belgique. Elle assurait aussi le contrôle des changes et l'affectation des ressources en devises aux opérateurs économiques, en fonction de critères d'intérêt général exclusivement congolais. Aucun transfert vers l'Etat belge n'eut jamais lieu, en dehors du financement d'une participation à la guerre 1940-45.

La gestion belge du Congo était-elle donc tout à fait désintéressée ? Dans son principe, certainement. Petit

pays, sans ambition impérialiste, elle n'avait aucune vocation coloniale. Elle avait repris le Congo en 1908 pour donner suite aux recommandations d'une commission d'enquête diligentée par son Roi, Léopold II, souverain également d'un Etat Indépendant du Congo, dont l'existence était contestée par les grandes puissances coloniales de l'époque. A preuve de son désintéressement, la Belgique tenait à financer elle-même, malgré une situation budgétaire souvent beaucoup plus défavorable que celle du Congo, le Ministère des Colonies et toutes ses dépenses métropolitaines.

A certains moments, on put avoir l'illusion que sa gestion du Congo profitait à la Belgique. Sa présence en Afrique lui avait permis de développer des activités maritimes, commerciales et industrielles apparemment considérables, affirmer dans le Monde une influence hors de proportion avec sa petite taille et acquérir une expertise des affaires d'outre-mer qui était considérée avec respect: sa colonie avait la réputation d'être la mieux gérée, justement parce qu'elle l'était en fonction de ses intérêts propres. Mais après l'octroi de l'Indépendance, l'illusion fut vite dissipée. Allégée de sa charge coloniale, la Belgique connut un véritable boom économique, tandis que son ex-colonie, dépourvue d'une nécessaire tutelle, sombra dans les désordres, les guerres tribales et les déficits sans cesse grandissants.

## Les rapports humains au Congo Belge

Les rapports humains n'étaient pas régis, comme on l'affirme trop souvent, par une mentalité propre aux coloniaux, mais reflétaient plutôt l'opinion qui prévalait dans l'Europe de l'époque coloniale, depuis le XIVe siècle et la découverte des peuples dits "primitifs". On croyait qu'il existait des "races" humaines plus ou moins "civilisées" et qu'il incombait à celles qui l'étaient le plus de faire évoluer les autres afin que toutes se trouvent finalement égales. Au nom de cette égalité potentielle entre les hommes, tous les biens de la terre devaient être accessibles à tous, aucun peuple ne pouvait se réserver l'exclusivité de ceux qui se trouvaient sur son sol, et il appartenait aux plus aptes, c'est-à-dire les plus "civilisés", de les "mettre en valeur" et de présider au partage, suivant les lois du marché.

## Le paternalisme

Le système belge avait cependant ses particularités, qui l'ont fait qualifier de "paternaliste". La Belgique ayant hérité du Congo presque contre son gré, d'un roi accusé d'exploiter ses sujets africains de façon outrancière, voulait à tout prix mettre fin à ce mauvais procès et échapper aux reproches adressés à la gestion antérieure. Elle n'avait au surplus aucune vocation impériale, préférait commercer que dominer et, plutôt que des soumissions, s'attirer de sympathies propres à favoriser ses affaires et sa bonne réputation internationale. Dominée par une bourgeoisie catholique, pour elle les vertus cardinales résidaient dans l'honnêteté, la famille, la bonne éducation des enfants et la saine conduite des entreprises. En reprenant la succession de son roi, elle s'estima donc investie d'une sorte de tutelle: elle devait éduquer ses "pupilles" en donnant des chances égales à tous - gérer leur patrimoine pour leur compte en attendant qu'ils soient à

même de l'assurer eux-mêmes - garantir la primauté de leurs intérêts à l'intérieur de leur pays, et pouvoir recueillir à l'extérieur, sans remords, les fruits de cette bonne gestion.

Le système d'enseignement devait donc en priorité assurer l'accès de tous à l'enseignement fondamental, avant d'ouvrir aux plus méritants de ce premier cycle les établissements des degrés moyen et supérieur. L'application de ce principe égalitaire et démocratique connut toutefois d'innombrables dérogations, imposées par la "mission civilisatrice": il fallut bien, dès le début de la colonisation, former des prêtres, des maîtres d'école, des cadres médicaux, techniques et administratifs. Le Congo, à côté d'un enseignement primaire généralisé - le plus important d'Afrique - fut donc rapidement doté d'innombrables séminaires, écoles normales et professionnelles, écoles

supérieures médicales et d'administration. De la fusion des plus avancées sortirent les trois Universités. Ce processus empirique ne fut donc pas guidé par le préjugé élitiste d'autres systèmes de colonisation, pour lesquels il fallait privilégier la formation d'une élite politique et culturelle acquise au colonisateur, au détriment de l'enseignement de masse.

La gestion du patrimoine des colonisés, considérés comme des enfants sous tutelle, impliquait que le produit de la gestion de leur fortune - les richesses de leur sol - leur revienne intégralement. Les entreprises étaient donc tenues de "rapatrier" la valeur à l'embarquement des exportations. Elles ne pouvaient tirer bénéfice que de la valeur ajoutée apportée par les opérations extérieures subies par les produits congolais: commercialisation internationale, transports maritimes et aériens, transformation de matières premières en produits finis. Encore que, concernant ce dernier point, les entreprises étaient fermement invitées à assurer le maximum de transformations sur place. Un autre corollaire de la gestion patrimoniale était la séparation des budgets: aucune taxe, aucune recette

des services publics, aucun impôt perçu au Congo ne pouvait faire profit à la Métropole.

La protection des intérêts des indigènes était à la base du régime foncier: leurs terres ne pouvaient en principe être occupées que par eux, et quant aux "terres vacantes" elles devaient, pour être utilisées, donner lieu à une procédure spéciale d'enquête destinée à vérifier que des droits "indigènes" ne risqueraient pas d'être violés dans le présent ou dans l'avenir, et dans quelle mesure des indemnités devaient être versées. Sait-on que l'abattage d'un seul arbre dans la forêt équatoriale pouvait ouvrir le droit à une compensation financière au profit de la collectivité indigène la plus proche? Une législation touffue, dite de "protection des indigènes" assurait la sauvegarde de leurs autres droits, nés de leurs coutumes ou des "droits de l'homme", dont le respect était imposé au Congo Belge bien avant qu'il ne le fut par les Nations Unies. S'y ajouta, surtout après la guerre 40-45 une législation sociale calquée sur les modèles européens (durée, sécurité et hygiène du travail, régime de retraite, allocations familiales) qui s'adressait surtout aux travailleurs des milieux extra coutumiers.

## Des discriminations ?

Toute cette législation était évidemment discriminatoire, puisqu'elle concernait les seuls indigènes: les Blancs devaient, par eux-mêmes ou par leurs employeurs, financer individuellement leur sécurité et leur protection sociales. On considérait en effet que le niveau de leurs revenus le leur permettait. La nature de leurs fonctions était aussi jugée incompatible avec toute limitation de la durée de leur travail, et avec la prévention des risques auxquels ils se trouvaient exposés: ces derniers étaient considérés, avec d'autres inconvénients, familiaux, sanitaires, etc., comme inhérents à l'expatriation. Une prime fictive était censée couvrir ces risques: elle était égale à la différence de rémunération entre celles du colonial et du travailleur métropolitain de même qualification.

D'autres discriminations résultaient de la différence dans les régimes juridiques. Les Noirs relevaient de leur ancien droit coutumier non écrit, mais appliqué par des sages qui en avaient conservé la tradition et toutes les souplesses d'interprétation qui se donnaient libre cours dans la "palabre". La coutume avait cependant été expurgée de ses pratiques les plus sévères, considérées comme cruelles: p.ex. l'application de la "chicote", souvent reprochée au système colonial, mais qui était en réalité un châtement coutumier, avait été limitée à huit coups. Les Blancs, eux, subissaient les rigueurs du droit écrit, inspiré du droit belge, lui-même calqué sur le Code Napoléon. L'expulsion du territoire, synonyme de ruine des carrières et des

investissements, menaçait ceux qui se rendaient coupables d'atteintes à l'ordre public, tels que des agissements brutaux ou insultants vis-à-vis des Noirs. Dans les litiges entre Blancs et Noirs; ces derniers étaient en principe considérés comme le "faible" qu'il fallait protéger.

Dans le sens des discriminations défavorables aux Noirs, la plus visible dans les villes consistait évidemment dans la séparation des "cités", européenne d'un côté, noire de l'autre, et des lieux de détente et de plaisir: bars, restaurants, cinémas, etc. Elle ne résultait pas de dispositions légales qui auraient institué une sorte d'apartheid, mais simplement du fait que les établissements européens s'étaient à l'origine établis, et ensuite développés, à côté et en marge des villages indigènes. Aurait-il fallu, pour prévenir d'ultérieures accusations, qu'ils s'installassent sans vergogne au milieu de l'habitat indigène? La différence profonde des modes de vie a pérennisé la situation de fait du début, et les pratiques policières visant à maintenir l'ordre et à sécuriser les uns et les autres dans leurs milieux respectifs l'ont en quelque sorte institutionnalisée. Fait significatif: lorsque la mixité fut encouragée, elle ne fut que très éphémère: très rapidement Blancs et Noirs reprirent l'habitude de ne se mêler que sur les lieux de travail; le soir, chacun rentrait chez soi, dans l'environnement qui lui était familier. Il en est encore ainsi maintenant, près de quarante ans après l'Indépendance.

## Vers l'Indépendance

Le problème le plus délicat concernait les "évolués", qui estimaient avoir atteint le niveau d'éducation et d'instruction des Blancs. Un statut spécial leur était conféré après enquête sur leurs occupations et leur mode de vie, qui devaient être du style "européen". Ils s'estimaient alors en droit d'être intégrés dans la société des Blancs, et d'être rémunérés en conséquence: à travail égal salaire égal. C'était faire abstraction de la "prime d'expatriation" que les étrangers revendiquaient à leur seul bénéfice. Ces derniers considéraient aussi que ces enfants du pays étaient appelés à rester dans leur milieu, pour en constituer les cadres et les dirigeants de demain, ce qui advint effectivement: les revendications à l'indépendance émanèrent en effet en premier lieu des "évolués" qui avaient pris la direction politique des leurs.

Ce système colonial belge n'était pas incompatible avec la Charte des Nations Unies et la Déclaration des Droits de l'Homme, auxquelles la Belgique avait souscrit. Ces documents imposaient aux "puissances administrantes" de conduire une évolution vers une autodétermination à terme. Autodétermination n'était pas l'indépendance, et le terme de l'évolution pouvait être lointain. Les conceptions belges s'orientaient vers la création d'une communauté à deux composantes égales en droit et autonomes réunies librement sous un même souverain: l'immense popularité du Roi Baudouin, tant au Congo qu'en Belgique, y incitaient. Encore fallait-il que cette liberté puisse s'exercer en connaissance de cause, ce qui en rejetait l'exercice dans un avenir lointain: trente ans pour certains, plus près pour les évolués congolais, mais beaucoup plus loin pour la majorité des Belges.

La revendication d'indépendance, et non plus d'autonomie, n'apparut que bien après la Conférence des "non alignés" de Bandoeng, de 1955. Elle devint alors, à partir des émeutes de 1959, l'enjeu de la Table Ronde belgo-congolaise de Bruxelles, qui finit par s'aligner sur la revendication à l'indépendance immédiate formulée par les évolués.

Ce qui précède reflète surtout le point de vue des Blancs et, en partie, des évolués. Quel pouvait, par

contre, être l'état d'esprit du Noir de la base ? Jusque dans les années cinquante, il paraissait accepter assez bien la conception paternaliste des Belges, qu'il considérait comme des "oncles" fortunés venus de loin, ou des "patrons" en principe bienveillants et qu'on pouvait donc traiter et solliciter avec une certaine familiarité. En obtenir des dons n'avait rien d'humiliant, puisqu'ils ne compensaient qu'en partie l'écart considérable entre les niveaux de vie et d'éducation, ainsi que les discriminations qui en étaient la conséquence. Parmi ces dons, la langue française, la lecture et l'écriture, ainsi que la religion chrétienne étaient universellement ambitionnés, pour leurs mérites propres certes, mais également comme des signes d'"évolution" et des instruments nécessaires pour effacer les inégalités. Grande fut apparemment la déception de voir celles-ci maintenues à l'égard de ceux qui avaient acquis ces pratiques civilisées. A partir de ce moment le paternalisme, symbolisé par le "tu" bienveillant, fut considéré comme humiliant par les plus évolués. Les contacts avec l'étranger révélèrent en outre que les Blancs étaient loin d'être tous aussi fortunés et bien éduqués qu'ils le paraissaient au Congo.

Le système colonial fut ainsi mis en cause au départ de ces incompréhensions mutuelles, qui auraient dû susciter un débat social et politique au sein de nouvelles institutions. La mise en place de celles-ci, retardée par les autorités métropolitaines, avait été à peine entamée lorsque survint l'irruption des doctrines tiers-mondistes, nationalistes et marxisantes. Celles-ci structurèrent les convictions des leaders et confèrent à leur discours une virulence dont ils étaient initialement dépourvus. Surtout, elles accélèrent un processus normal de décolonisation spontanée, qui aurait dû pouvoir mûrir avec les mentalités. Mais il était trop tard: le Congo Belge ne pouvait échapper à l'accélération de l'Histoire vers la "libération" des peuples colonisés, quel qu'en soit le prix. Pour le Congo, ce prix fut extraordinairement élevé: le délabrement de toutes les infrastructures, la ruine de l'économie et le retour au despotisme pré-colonial.

## L'évolution de la population du Congo/Kinshasa jusqu'en 1960

Les évaluations de la population du Congo avant les premiers recensements effectués par la Colonie en 1925 et en 1930 citent une trentaine de chiffres répartis de façon désordonnée entre 10 et 50 millions d'habitants. Cette dispersion leur enlève toute crédibilité; l'étendue et l'irrégularité de la distribution ôtent aussi toute pertinence aux moyennes qu'on a parfois cru pouvoir en tirer.. Les explorateurs, les voyageurs et les rares résidents européens, qui n'étaient ni statisticiens ni démographes, extrapolaient

manifestement à l'ensemble du territoire des observations très partielles limitées aux itinéraires les plus fréquentés, jalonnés de villages, et à leur environnement accessible, les zones les plus peuplées: on ne va pas s'établir là où il n'y a presque personne. Le Congo demeurerait en réalité une "terra incognita" couverte aux deux tiers de forêts impénétrables et de savanes sèches peu propices à l'habitat humain.

Des évaluations plus sérieuses peuvent être dégagées des calculs des démographes. Ils attribuent à l'Afrique entière une population de 135 millions d'habitants en 1900. Elle serait passée, depuis lors, à 758 millions en 1995, dont 48 millions pour le Congo, soit 6,3 %. Autre base de comparaison, les superficies: le Congo avec ses 2.345.409 km<sup>2</sup> occupe 7,7 % des 30.300.000 km<sup>2</sup> de l'ensemble de l'Afrique, avec une répartition à peu près semblable entre les zones habitées et celles qui ne le sont guère. En retenant 7 % pour la part de la population congolaise dans celle de toute l'Afrique, on obtient 9,5 millions pour l'année 1900, confirmée par deux évaluations à 10 millions calculées en 1908 et en 1914, par les recensements à 10,5 millions en 1925 et 1930, par celui de 12 millions en 1950 et enfin les 15 millions dénombrés en 1960. L'accroissement de l'ordre de 50 % en 60 ans, correspond à 6,7 % annuellement, taux qui sera porté à 9,6 % entre 1925 et 1960 et à 22,5

% entre 1950 et 1960. A titre de comparaison, la population mondiale s'est accrue en moyenne de 9 % entre 1900 et 1950.

Il y a donc eu probablement un ralentissement de l'accroissement démographique avant la reprise du Congo par la Belgique, attribuable aux chasses à l'homme des esclavagistes arabisés, aux épidémies diffusées par la pénétration européenne et par les mouvements de population qu'elle a provoqués. Suivit une lente reprise, qui s'est accélérée après la guerre 40-45. Cette évolution est conforme à ce que l'on a pu observer dans d'autres pays d'Afrique, mais la performance de 22,5 % entre 1950 et 1960 est d'autant plus remarquable qu'elle a apporté à la jeune République du Congo une population constituée pour environ la moitié de jeunes gens et de jeunes filles.

## Avant la reprise du Congo par la Belgique: un "holocauste oublié"?

Un, dix, douze ou treize millions de Congolais auraient-ils péri durant le règne de Léopold II sur l'Etat Indépendant du Congo ? De nouveau, la dispersion des chiffres leur enlève toute crédibilité. Mais analysons de plus près les causes alléguées ou possibles.

Le "caoutchouc rouge" est le plus incriminé. Les récits horribles diffusés à propos de la façon dont il était récolté donnent l'impression que des millions d'indigènes en furent victimes. Mais les exportations ne dépassèrent guère 6.000 t/an (1901), ce qui correspond à une production de 20.000 kg par jour. A raison d'un kg, ou d'une livre comme au Brésil, ou encore moins, par homme/jour, quelques dizaines de milliers de travailleurs seulement devaient y suffire, et ils étaient loin d'en mourir, puisque leurs prestations obligatoires furent limitées légalement jusqu'à ne plus représenter que 40 heures par mois.

La construction des chemins de fer ? Le plus meurtrier, le Chemin de Fer du Congo, accusa sur ses 400 km 1.932 morts dont beaucoup, plusieurs centaines, n'étaient pas Congolais ou décédèrent de mort naturelle dans les formations médicales de la Compagnie. Un millier de km furent construits avant 1908 sur tout le territoire de l'E.I.C. La mortalité totale peut donc être évaluée à quelques milliers.

La construction des pistes caravanières ? Elles empruntaient le plus souvent le tracé de sentiers préexistants, qui furent rectifiés, débroussaillés, élargis et stabilisés par des apports de latérite ou de boisages, le plus souvent sans terrassements. Ce travail était effectué par les populations riveraines, sans déplacements lointains, et en principe dans le cadre des prestations obligatoires légalement limitées. Il n'a donc guère pu être meurtrier.

Le portage ? On dispose de chiffres sur le plus important, entre Matadi et Kinshasa, par la "Route des

Caravanes". Avant la construction du chemin de fer, 25.000 charges de 25 à 35 kg y étaient transportées annuellement en une vingtaine d'étapes de 20 à 25 km par jour. De nouveau, un calcul élémentaire montre que 3.000 porteurs en rotation permanente devaient y suffire. En fait, il n'y avait pas de porteurs permanents: leur tâche accomplie, ils rentraient chez eux. On ne pouvait les requérir davantage: le travail était trop pénible, mais ne pouvait guère dans ces conditions être meurtrier. En fait, une trentaine de milliers d'hommes se relayaient pour des périodes de portage d'une vingtaine de jours pour chacun et par an.

Les opérations militaires durent causer bien davantage de décès, surtout durant les campagnes anti-esclavagistes, de 1890 à 1894, les Arabisés et leurs alliés ayant réuni d'importants effectifs. Par contre, les expéditions vers le Nil, contre les mahdistes, ainsi que la répression des rébellions Batetela et Budja ne firent s'affronter que quelques milliers d'hommes. D'une façon générale, d'ailleurs, d'après les grades des officiers qui les commandaient, les troupes de l'E.I.C. engagées dans ces expéditions ne devaient pas être très nombreuses.

L'histoire militaire de l'E.I.C. est surtout jalonnée de listes de villages abandonnés par leurs habitants à l'approche des troupes, par un réflexe analogue à celui de nos populations belges pendant les guerres, et, aussi, hélas, de représailles et d'incendies commis par des soldats débandés ou mal commandés, furieux de n'avoir rien trouvé à piller. Le récit de leurs douteux exploits a fourni, avec le "caoutchouc rouge", la substance principale des campagnes d'opinion dirigées contre Léopold II. Les exactions relatées paraissent nombreuses mais, à bien lire elles furent réparties sur de nombreuses années et commises, en ce qui concerne les Européens, par un nombre limité de brutes mercenaires attirées, hier comme aujourd'hui, par les barouds et les aventures.



Mais il faut surtout citer les troupes auxiliaires commandées par des potentats indigènes qui mirent une partie du Kasai et du Katanga en coupe réglée. Les victimes, le plus souvent en fuite, étaient cependant peu nombreuses: les Congolais, habitués aux guerres tribales, abandonnaient facilement leurs villages pour s'installer ailleurs à la moindre menace, en emportant avec eux leurs maigres hardes et victuailles. Le dépeuplement de certaines régions n'était ainsi qu'apparent, de même que les disettes. On ne relate en réalité aucune famine du genre de celle qui est provoquée actuellement par la guerre au Sud Soudan à la suite de bien d'autres consécutives à une trop rapide décolonisation et qui sont certainement beaucoup plus meurtrières que les maigres colonnes militaires léopoldiennes.

Les pertes en vie humaines attribuables aux causes qui viennent d'être énumérées furent probablement compensées, en tout ou en partie, par l'élimination de l'esclavage - la chasse aux hommes par les Arabisés ravageait une grande partie du territoire du Congo - la cessation des guerres tribales, des massacres perpétrés périodiquement par des potentats sanguinaires et des coutumes meurtrières ou inhumaines, ainsi que par l'action bénéfique des missionnaires et des médecins.

Les principaux facteurs de mortalité furent cependant les épidémies, comme la variole, ainsi que la dispersion d'endémies auparavant localisées, comme la maladie du sommeil. A la première, on put opposer rapidement la vaccination, mais devant la seconde on resta longtemps démuni: durant la seule année 1901 cinq cent mille Congolais en moururent, bien plus que les victimes de toutes les autres causes réunies. Des maladies pulmonaires et des infections parasitaires furent aussi importées ou plus largement diffusées par les déplacements de populations.

Sans Léopold II, les principales causes de mortalité auraient tout autant agi, dès l'ouverture de la "terra incognita" au monde extérieur. On aurait eu autant besoin de caoutchouc dans le Monde, où il fut récolté partout de la même manière, on aurait dû tout autant buter dehors les esclavagistes, construire pistes et chemins de fer, subir les agissements des quelques aventuriers disposés à pénétrer dans l'enfer équatorial, et s'affliger au spectacle des mêmes épidémies.

Mais, avec lui, le Congo entre dans l'Histoire: les premières vaccinations de masse opérées sous son règne préfigurent l'action sanitaire qui portera l'accroissement démographique des 3 ou 4 % qu'il était avant lui aux 22 % des années cinquante. Il aura certainement fait naître beaucoup plus d'enfants, fait guérir beaucoup plus de malades qu'il n'en a hypothétiquement fait périr. Les sorts injustes qui pesaient sur la population du Congo depuis la nuit des temps ont aussi été levés: le Congo entre avec lui dans le Monde, et directement dans la modernité en s'épargnant la longue, tragique et meurtrière histoire que nos pays ont dû parcourir pour y parvenir. Le Congo commence aussi à devenir une Nation et va se découvrir un destin historique: constituer le centre de gravité politique et économique de l'Afrique Centrale.